

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *LUNDI 30 mai 2011 à 18 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Micheline Descheneaux, Jeannine Descoteaux, messieurs les conseillers Marcel Lavoie, Sylvain Traversy et Jean-Luc Vallières, sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame *Guylaine Courchesne, adjointe administrative*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**EST ABSENTE**

La conseillère Mélanie Fontaine est absente de cette séance spéciale.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2011-05-130

Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux  
Appuyée par la conseillère Jeannine Descoteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Annulation de la résolution #2011-05-127 – Avis de motion - Rue Shooner – Sens unique ;
04. Rue Shooner – Circulation à sens unique ;
05. Avis de motion – Règlement uniformisant sur tout son territoire, le règlement #285 de l'ancienne Municipalité de Pierreville concernant la circulation, le stationnement et le remorquage ;
06. Rue Georges et Hector – Attribution du contrat ;
07. Refoulement d'égout – Mandater Me Brassard ;
08. Dérogation mineure – Propriété sise au 285, rang Chenal Tardif (Samuel Côté et Josée Bussières) ;
09. Cyclothon – Autorisation de fermeture des rues ;
10. École Vincent-Lemire – Contribution financière à l'agenda scolaire ;
11. Journal L'Annonceur – Espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale du Québec ;
12. Période de questions ;
13. Clôture de l'assemblée.

**03. ANNULATION DE LA RÉOLUTION #2011-05-127 – Avis de motion  
- Rue Shooner – Sens unique**

CONSIDÉRANT que pour une question de sécurité, le conseil municipal désire réglementer la rue Shooner afin d'autoriser la circulation que dans un seul sens ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les membres de ce conseil ont adopté, lors de la séance régulière du lundi 9 mai dernier, un avis de motion dans le but de présenter et d'adopter un règlement dans ce sens ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de l'ancienne Municipalité de Pierreville avait adopté durant l'année 1989, un règlement portant le numéro 285 concernant la circulation, le stationnement et le remorquage, dont l'article 58 mentionne ce qui suit : « le conseil municipal peut par résolution, faire installer ou enlever tout signal de circulation qu'il juge convenable pour permettre, prohiber ou autrement limiter le stationnement et la circulation dans les rues ou tronçon de rues, zones ou parties de zone de la municipalité » ;

CONSIDÉRANT le contenu du règlement 285, en vigueur sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Pierreville, le conseil municipal peut par simple résolution, faire en sorte que la Rue Shooner soit à sens unique ;

CONSIDÉRANT que l'adoption de la résolution #2011-05-127, donnant avis de motion sur la réglementation de la Rue Shooner, n'a pas de raison d'être ;

**2011-05-131** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Marcel Lavoie  
Appuyé par la conseillère Micheline Descheneaux  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'annulation de la résolution #2011-05-127.

**04. RUE SHOONER – Circulation à sens unique**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il est opportun et dans l'intérêt public d'autoriser la circulation sur la Rue Shooner, que dans un seul sens ;

**2011-05-132** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par la conseillère Jeannine Descoteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de décréter la Rue Shooner « rue à sens unique » soit de l'ouest vers l'est ;

D'AUTORISER notre inspecteur municipal à procéder à l'achat et la mise en place de tous les panneaux indicateurs nécessaires ;

DE faire parvenir à la Sûreté du Québec la présente résolution.

**05. AVIS DE MOTION – Règlement uniformisant sur tout son territoire, le règlement #285 de l'ancienne Municipalité de Pierreville concernant la circulation, le stationnement et le remorquage.**

**2011-05-133** AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Sylvain Traversy à l'effet qu'un règlement uniformisant le règlement #285 de l'ancienne Municipalité de Pierreville, sera présenté et adopté lors d'une séance ultérieure du présent conseil.

**06. RUE GEORGES ET HECTOR – Attribution de contrat**

CONSIDÉRANT que l'entreprise DESSAU Inc. a lancé un appel d'offres pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie pour les rues Georges et Hector;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions déposées au bureau municipal, situé au 26, rue Ally, le 29 mars à 11h00, sous la supervision de monsieur René Gervais de l'entreprise DESSAU Inc, à savoir :

<i>Excavation McBM</i>	<i>1 726 980.16\$ (taxes incluses)</i>
<i>Const. Et Pavage Boisvert</i>	<i>1 984 074.51\$ (taxes incluses)</i>
<i>Excavation JNF</i>	<i>2 040 079.72\$ (taxes incluses)</i>
<i>André Bouvet Ltée</i>	<i>1 837 896.66\$ (taxes incluses)</i>
<i>Maskimo Construction</i>	<i>1 702 449.63\$ (taxes incluses)</i>
<i>Danis Construction</i>	<i>1 701 000.00\$ (taxes incluses)</i>
<i>Sintra Inc</i>	<i>1 877 499.95\$ (taxes incluses)</i>

**2011-05-134** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Vallières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent, d'octroyer le contrat pour les travaux des rues Georges et Hector au plus bas soumissionnaire conforme, soit *DANIS CONSTRUCTION*, conditionnel à la subvention de la taxe d'accise sur l'essence et de mandater le maire, monsieur André Descôteaux et la directrice générale, madame Micheline C. Laforce à signer le contrat.

**07. REFOULEMENT D'ÉGOUT – Mandater Me Johanne Brassard**

CONSIDÉRANT qu'un refoulement d'égout a été constaté le ou vers le 26 juin 2009 au 57, rue Hector à Pierreville par l'occupante des lieux ;

CONSIDÉRANT que par la lettre datée du 30 juin 2009, l'expert en sinistre mandaté par la demanderesse a fait parvenir à la Municipalité de Pierreville une lettre l'informant que sa responsabilité était retenue et qu'un recours subrogatoire serait intenté par la demanderesse ;

2011-05-135

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Vallières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Me Johanne Brassard pour nous représenter dans ce dossier afin de négocier une entente possible avec la demanderesse, et d'autoriser le maire, monsieur André Descôteaux et la directrice générale, madame Micheline C. Laforce à signer tous les documents pertinents dans ce dossier.

**08. DÉROGATION MINEURE – Propriété sise au 285, Rang Chenal Tardif (Samuel Côté et Josée Bussières)**

CONSIDÉRANT que la présente demande de dérogation de monsieur Samuel Côté ne portera pas préjudice à la vue des voisins immédiats, étant donné que le lot voisin est une terre agricole ;

CONSIDÉRANT qu'il y a une piscine au même endroit depuis plus de vingt-cinq (25) ans ;

CONSIDÉRANT que le déplacement de la piscine détruirait la configuration du terrain ;

2011-05-136

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du comité d'urbanisme de la municipalité de Pierreville et d'accepter de ce fait, la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Samuel Côté visant l'implantation d'une piscine hors terre à une distance de 0.48 m de la limite de propriété soit à 1.52 m de moins que la norme exigée.

**09. CYCLOTHON DU 24 JUIN 2011 – Autorisation de fermeture des chemins publics**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire les démarches nécessaires pour la tenue du Cyclothon familial 2011, en ce qui concerne l'utilisation des chemins publics lors de cette activité;

2011-05-137

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Vallières  
Appuyé par le conseiller Sylvain Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que des demandes soient faites à la Communauté d'Odanak ainsi qu'au Ministère des Transports afin de recevoir l'autorisation d'utilisation et de fermeture temporaire des chemins publics appartenant à chacun d'entre eux, à savoir :

*Ministère des Transports  
Réserve d'Odanak*

*Rte 226 (Marie-Victorin, Chenal Tardif et rue Principale)  
rue Waban-Aki*

QUE demandes soit également faites à la Communauté d'Odanak afin d'obtenir l'assistance de son service de police pour bloquer le chemin public passant sur la Réserve ainsi qu'à la Sûreté du Québec afin d'obtenir leur collaboration lors de la fermeture temporaire d'une partie de la route 226 pendant cet événement le 24 juin 2011.

**10. ÉCOLE VINCENT-LEMIRE – Contribution à l’agenda scolaire 2011-2012**

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de l’école Vincent-Lemire pour la publication de leur agenda 2011-2012 ;

**2011-05-138**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Jeannine Descoteaux  
Appuyée par le conseiller Marcel Lavoie

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser un montant de 50\$ pour la publication de cet agenda.

*Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire « Subvention – Organismes - divers » 02 701 90 990*

**11. JOURNAL L’ANNONCEUR – Espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale du Québec**

CONSIDÉRANT le cahier spécial que se prépare à publier le journal L’Annonneur dans le cadre de la Fête nationale des Québécois ;

CONSIDÉRANT qu’il s’agit d’une bonne occasion d’offrir nos vœux à la population et de promouvoir les activités à se tenir sur notre territoire ;

**2011-05-139**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Vallières

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de réserver un espace publicitaire de ¼ de page en couleur au coût de 260\$ (taxes en sus), dans le cahier spécial pour la Fête nationale des Québécois.

*Afin de donner application à la présent résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire « Subvention organismes – divers » 02 701 90 990*

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n’étant posée, nous poursuivons la séance.

**13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2011-05-140**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h16.

Note : il y avait aucun citoyen(ne) présent(e) lors de cette séance spéciale.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Guylaine Courchesne, adjointe administrative  
Secrétaire de l’assemblée*